

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 20 (1922)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : rapport annuel du comité central sur
l'activité de la société pendant l'année 1921

Autor: Mermoud, J. / Baumgartner, Th.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

10. Vortragskurse.

Im Berichtsjahre veranstalteten die Sektionen des deutschen Sprachgebietes in Zürich und die westschweizerischen Sektionen in Lausanne je zweitägige Vortragskurse, die von Seiten der Geometerschaft gut besucht wurden.

L'Isle/Küsnacht, den 31. Dezember 1921.

Für den Vorstand des Schweiz. Geometervereins,

Der Präsident: *J. Mermoud*.

Der Sekretär: *Th. Baumgartner*.

Société suisse des Géomètres.

Rapport annuel du Comité central sur l'activité de la société pendant l'année 1921.

1^o Généralités.

Notre activité, tant au point de vue de la profession qu'à celui de notre association, se ressent également du marasme de la vie économique qui agit dans un sens restrictif sur l'exécution des mensurations cadastrales, bien que la mensuration parcellaire suisse en soit encore à ses débuts. Les dépenses pour procurer tous genres de travail et pour soutenir les victimes du chômage engloutissent les ressources officielles dans les contrées industrielles et partout les propriétaires sont obérés par des impôts de toute nature. Il ne faut pas moins de tous les efforts des autorités et des gens du métier pour que le programme de mensuration soit exécuté, même sous une forme restreinte. Les mesures d'économie décrétées par les autorités fédérales, cantonales et communales, tendent à une réduction du personnel, en ce sens du moins, que les places vacantes ne sont pas repourvues. L'arrêté fédéral du 18 mars 1918 concernant l'encouragement aux remaniements parcellaires n'a pas atteint partout le but désiré. La situation financière des cantons et son influence sur la fortune privée qui ne doit pas être négligée lors de l'exécution d'un remaniement parcellaire, nuisent à tout développement rationnel de l'œuvre des concentrations agricoles. Dans quelques cantons, on doit constater cependant, que les fonctionnaires compétents font ce qu'ils peuvent pour rendre populaires les remaniements parcellaires. Quoique l'exécution d'un remaniement parcellaire rentre sans contestation dans l'activité du géomètre, ce dernier

rencontre trop souvent dans ce domaine des difficultés de la part de l'ingénieur agricole. Par contre, nous constatons avec satisfaction que la régularisation de la question de la culture des géomètres à l'École polytechnique fédérale, effectuée après notre dernier rapport annuel, a été résolue par les autorités fédérales en tenant compte de nos désirs.

Durant cette année, les nouvelles bases de taxation ont été établies, en suite de négociations longues et difficiles avec le Bureau fédéral du Registre foncier et en suite de collaboration avec la conférence des géomètres cantonaux.

Du côté des autorités de mensuration, les négociations ont tendu vers le sens d'une diminution de prix. On a l'impression cependant que l'acceptation des indemnités de renchérissement pour les travaux de mensuration suivent d'un peu tard la période d'augmentation générale des prix; il faut cependant bien se rappeler que les géomètres se sont opposés énergiquement à une détermination immédiate d'une baisse de prix.

2^o Comité central.

L'assemblée générale a repoussé à une grosse majorité la proposition de la Section de Berne tendant à augmenter de 7 à 9 le nombre des membres du Comité central. Les élections ont abouti à la confirmation du président et des membres du Comité central. Ce comité n'a pas conséquent subi aucune modification.

3^o Etat des sociétaires.

La société compte actuellement 417 sociétaires contre 431 pendant l'année précédente; est décédé notre collègue Jules Heß, au Caire.

4^o Assemblées et séances.

La VII^e assemblée ordinaire des délégués a eu lieu le 9 avril à Zofingue. La réception amicale et la participation des autorités de Zofingue grâce aux efforts de notre collègue Basler, conseiller communal, laisseront aux délégués le plus agréable souvenir.

La XVII^e assemblée générale a eu lieu le 18 juin à Baden (Argovie), pour une durée d'un jour. Une partie des participants n'a cependant pas consenti à profiter du dimanche pour admirer les beautés de la ville de Baden, que notre collègue Schærer s'était offert à leur montrer.

Le Comité central a tenu 3 séances; aucune séance de commission n'a eu lieu.

5° Journal.

La « Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières », a compris en tout 292 pages contre 294 l'année dernière, sur lesquelles 40 comprennent des sujets d'amélioration foncière. Le texte français atteint 56 pages.

Le journal a été distribué à
431 sociétaires,
196 abonnés et
17 exemplaires gratuits et d'échange,
total 644 exemplaires.

L'édition comprend 760 exemplaires, sur lesquels 20 sont destinés aux archives et 10 à la Rédaction.

6° Sections et groupes.

Le nombre des sections et des groupes est resté sans changement. La section du Tessin s'est constitué à nouveau. Entre les groupes des géomètres-praticiens et des géomètres-employés, a été conclu, avec entrée en vigueur le 1er avril 1921, un contrat de travail qui a été reconnu par les autorités fédérales comme contrat-type au sens de l'article 324 du Code des obligations.

7° Bibliothèque.

Durant l'année, la bibliothèque a été utilisée assez fréquemment. En plus des publications de 1921, nous pouvons compter en fait d'augmentations: Un nouvel instrument pour les mensurations des distances en vue des levés topographiques, par M. Max Zeller, ing. dipl., Zurich; la bibliothèque, par l'intermédiaire de M. A. Ansermet, géomètre officiel, Vevey.

M. Emile Lattmann qui a dirigé le service de la bibliothèque pendant de nombreuses années d'une manière exemplaire, a demandé sa retraite. A sa place, le Comité central a nommé en qualité de bibliothécaire, M. Emile Ruegger, chef de section au cadastre de la Ville de Zurich.

8° Taxation.

Une délégation du Comité central a assisté à la conférence du 7 mars dernier, convoquée par le Bureau fédéral du Registre foncier sur demande de l'Association des Géomètres-employés. Cette conférence avait pour but de liquider les divergences existant entre les deux groupes au sujet du contrat-type. Les déli-

bérations de Baden ont fixé à 16 % l'augmentation des prix d'unité dans les mensurations parcellaires, résultant de la mise en vigueur du contrat-type. La revision du travail normal a conduit à une augmentation de prix de 2 %. Le travail ayant trait à l'établissement du plan d'ensemble a été estimé 15 % plus élevé que précédemment. Les salaires en régie n'ont pas été augmentés; toutefois, la plupart des travaux (piquetage et abornement y compris) peuvent être exécutés selon contrat.

C'est ainsi qu'ont été closes provisoirement les négociations souvent conduites avec vivacité, relatives à la question des prix; leur clôture a été quelque peu tardive, puisque nous avons obtenu les augmentations nécessaires de prix et de salaires à une époque où la baisse se fait quelque peu sentir.

Durant cette année, le Comité central n'a eu connaissance d'aucune soumission au rabais provenant de sociétaire.

9° Chômage.

Pour autant que nous sommes renseignés, les géomètres-praticiens ont jusqu'à présent lutté avec succès contre les dispositions légales relatives à la lutte contre le chômage.

Comme la confédération, les cantons et les communes ont en mains les moyens d'éviter le chômage chez les géomètres en faisant exécuter les mensurations prescrites légalement, c'est à ces autorités à prendre toutes mesures pour soutenir les géomètres sans travail.

10° Cours d'introduction.

Durant l'année dernière, les sections de langue allemande ont organisé à Zurich et les sections de langue française ont organisé à Lausanne, un cours d'introduction de deux jours chacun, qui ont été fréquentés par de nombreux géomètres.

L'Isle/Kusnacht, le 31 décembre 1921.

Au nom du Comité central
de la Société suisse des Géomètres,
Le président: *J. Mermoud*.
Le secrétaire: *Th. Baumgartner*.